



Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 12
Votants : 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 6 décembre 2024
Date d'affichage : le 6 décembre 2024

Le douze décembre deux mille vingt-quatre, sur convocation en date du six décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire

Présents : GUILLARD Michel, LECOMTE Daniel, FLAURAUD Nathalie, HUOU Jean-Paul, RABINAND Julie, AMORIM Agnès, ARDOUIN Christelle, PICAULT Edern, LAFAYE Guillaume, LEMERCIER Emmanuel, MAURE Sophie, BLAY Daphnée

Pouvoirs : LEROUX Soizic donne pouvoir à RABINAND Julie,
DAUFOUY Stéphane donne pouvoir à FLAURAUD Nathalie
MARTIN Eve-Lise donne pouvoir à ARDOUIN Christelle
CERCLE Yannick donne pouvoir à LECOMTE Daniel
BONHOMME Jean-Claude donne pouvoir à LAFAYE Guillaume
CHAMPENOIS Céline donne pouvoir à AMORIM Agnès
ROUSSEL Michaël donne pouvoir à PICAUT Edern
GUILLOT Marc donne pouvoir à GUILLARD Michel

Absents : LANUZEL Etienne, MASSON Adeline, ONASCH Thibaut

Daniel Lecomte est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

OBJET : 2024/57 – Budget principal, décision modificative n°2

L'ajustement des crédits de la section d'investissement tel que précisé dans le tableau ci-dessous se traduit par l'ouverture de crédits au chapitre 041, afin d'intégrer à l'inventaire les travaux réalisés par Territoires d'Energie 44 pour l'éclairage public rue du Tertre, Pré de la Forge et dans le lotissement de la Sapinière.

Section d'investissement – dépenses

Imputation	Désignation	Budget avant	Montant de la modification	Budget après
13258 R.OIF	Autres groupements	0,00	14 852.28	14852.28
231 D.OIF	Immobilisations corporelles en cours	0,00	29 704.58	29704.58
238 R.OIF	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	14 852.30	14 852.30

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité,

ARTICLE 1 – approuve la décision modificative n°2 du budget principal,

ARTICLE 2 – autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Chapelle-Launay,
Le 12 décembre 2024

Le Secrétaire de séance, Daniel Lecomte



Le Maire, Michel Guillard

